
Cinquante-cinquième session ordinaire

Séance plénière

Compte rendu de la dixième séance

Tenue au Siège, à Vienne, le vendredi 23 septembre 2011, à 21 h 25.

Président : M. FERUTA (Roumanie)

Table des matières

Point de l'ordre du jour ¹		Paragraphes
–	Rapport oral de la Présidente de la Commission plénière sur les points suivants	1–13
–	– Sécurité nucléaire, y compris les mesures de protection contre le terrorisme nucléaire et radiologique	10
–	– Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence	11
–	– Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience du système des garanties et application du modèle de protocole additionnel	12–13
26	Rapport sur les promesses de contributions au Fonds de coopération technique pour 2012	14–15
–	Clôture de la session	16–26

¹ GC(55)/25.

– Rapport oral de la Présidente de la Commission plénière

1. M^{me} YPARRAGUIRRE (Philippines), Présidente de la Commission plénière, présente les conclusions des délibérations de la Commission relatives aux points 15, 16 et 18 de l'ordre du jour.
2. Au titre du point 15 de l'ordre du jour, « Sécurité nucléaire, y compris les mesures de protection contre le terrorisme nucléaire et radiologique », la Commission a recommandé que la Conférence adopte le projet de résolution figurant dans le document GC(55)/L.9.
3. Au titre du point 16 de l'ordre du jour, « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence », la Commission a recommandé que la Conférence adopte le projet de résolution figurant dans le document GC(55)/L.8/Rev.1.
4. Au titre du point 18 de l'ordre du jour, « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience du système des garanties et application du modèle de protocole additionnel », la Commission n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur une recommandation.
5. M^{me} YPARRAGUIRRE exprime sa gratitude à la Conférence pour la confiance qu'elle lui a accordée en lui confiant l'importante tâche de présider la Commission. Elle remercie M^{me} Buján Freire (Espagne) et M. Csuday (Hongrie), qui ont rempli les fonctions de Vice-Présidents, M. Brady (Irlande), qui a travaillé sans relâche pour mener des consultations sur un point important de l'ordre du jour, les membres de la Commission, pour leur grand esprit de coopération, et le personnel du Secrétariat ainsi que tous ceux qui ont participé aux travaux de la Commission.
6. M. LUEDEKING (Allemagne) dit qu'il est reconnaissant à la Présidente de la Commission de son travail, mais qu'il regrette que la Commission n'ait pas été en mesure de parvenir à un accord sur tous les points de l'ordre du jour qui lui avaient été renvoyés.
7. M. LUEDEKING propose, conformément à l'article 61 du Règlement intérieur de la Conférence générale, de suspendre la séance pendant 30 minutes afin de pouvoir examiner la situation.
8. Le PRÉSIDENT, ayant lu l'article 61 du Règlement intérieur et à la suite d'objections relatives à des motions d'ordre présentées par les représentants de l'ARGENTINE et de la RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, invite la Conférence réunie en séance plénière à voter à main levée sur la suspension de la séance pendant 30 minutes, conformément à l'article 61, telle que proposée par le représentant de l'Allemagne.
9. Les résultats du vote sont les suivants : 51 pour, 29 contre, avec 16 abstentions. La proposition est adoptée et la séance est suspendue.

La séance est suspendue à 21 h 40 et reprend à 22 h 15.

Sécurité nucléaire, y compris les mesures de protection contre le terrorisme nucléaire et radiologique (point 15 de l'ordre du jour)

10. Conformément à la recommandation de la Commission plénière, le projet de résolution figurant dans le document GC(55)/L.9 est adopté.

Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence (point 16 de l'ordre du jour)

11. Conformément à la recommandation de la Commission plénière, le projet de résolution figurant dans le document GC(55)L.8/Rev.1 est adopté.

Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience du système des garanties et application du modèle de protocole additionnel (point 18 de l'ordre du jour)

12. Le PRÉSIDENT dit que, comme l'a indiqué la Présidente de la Commission plénière, la Commission n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur une recommandation au titre du point 18 de l'ordre du jour. Par conséquent, la Conférence n'est saisie d'aucune résolution. Sur la base de ses consultations, le Président croit toutefois comprendre que la Conférence souhaite demander au Directeur général de lui faire rapport sur l'application de la résolution GC(54)/RES/11, adoptée en 2010, à sa cinquante-sixième session ordinaire (2012).

13. Il en est ainsi décidé.

26. Rapport sur les promesses de contributions au Fonds de coopération technique pour 2012

14. Le PRÉSIDENT dit que le document GC(55)/22/Rev.4 donne le détail des promesses de contributions au Fonds de coopération technique pour 2012 que des gouvernements avaient faites au Directeur général le 22 septembre 2011, à 17 h 50. Les promesses s'élevaient alors, au total, à 8 086 381 euros, soit 12,98 % de l'objectif fixé pour 2012 et une hausse de 0,25 % par rapport aux promesses reçues à la même période l'année précédente. Depuis l'envoi du document aux services d'impression, d'autres États Membres ont fait des promesses de contributions au Directeur général, à savoir : l'Algérie (76 632 euros) ; la Chine (1 915 180 euros) ; les Palaos (623 euros) ; et le Sénégal (3 738 euros). Le montant total des promesses s'élève donc à 10 082 554 euros, soit 16,18 % de l'objectif du Fonds de coopération technique pour 2012.

15. Le PRÉSIDENT prie instamment toutes les délégations qui ne l'ont pas encore fait de promettre leurs contributions pour 2012 et de les verser intégralement le plus vite que possible, afin que le Secrétariat puisse soumettre au Comité de l'assistance et de la coopération techniques en novembre un programme de coopération technique pour 2012-2013, proportionné au niveau des promesses reçues, qu'il sera en mesure d'exécuter, après approbation, sans entrave ni incertitude.

– Clôture de la session

16. Le PRÉSIDENT dit qu'un grand nombre de hauts responsables d'États Membres ont participé à la session en cours de la Conférence générale, y compris un Vice-Président, 28 ministres et cinq ministres d'État. Lors de la discussion générale, 120 orateurs ont pris la parole.

17. M. ENKHS AIKHAN (Mongolie) rend hommage au dévouement, à l'objectivité et à la neutralité avec lesquels le Président a conduit les travaux de la Conférence générale, ce qui a permis de prendre d'importantes décisions.

18. M. ENKHSAIKHAN remercie les Vice-Présidents et les autres membres du Bureau de leurs contributions et félicite la Présidente de la Commission plénière et ses collaborateurs des efforts inlassables qu'ils ont déployés.

19. M. MENESI (Libye) salue la patience et la clairvoyance du Président, qui ont grandement contribué au succès de la session en cours de la Conférence.

20. La délégation de M. MENESI souhaite saisir cette occasion pour présenter des observations sur les informations communiquées par les médias au sujet de la découverte présumée d'un nouveau site contenant des matières nucléaires à Sebha (Libye). Cette découverte n'est pas nouvelle et l'existence de ce site a déjà été signalée à l'Agence, qui a envoyé à plusieurs reprises des inspecteurs des garanties sur le site pour vérifier les matières nucléaires présentes. Le site étant placé sous la supervision du Conseil national provisoire libyen, l'Agence peut être sûre qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer à ce sujet.

21. M. SHAMAA (Égypte), prenant la parole au nom du Mouvement des non-alignés, exprime sa gratitude pour la manière dont le Président a dirigé la session en cours de la Conférence. Son professionnalisme et sa patience ont contribué de façon déterminante au succès de la session.

22. Le PRÉSIDENT, exprimant sa reconnaissance pour les aimables paroles qui lui ont été adressées, dit que cela a été un grand honneur de présider la cinquante-cinquième session de la Conférence générale.

23. Le PRÉSIDENT dit que l'exercice de ses fonctions lui a confirmé que « vouloir, c'est pouvoir » et que tout doit être fait pour obtenir des résultats positifs.

24. Le PRÉSIDENT remercie les Vice-Présidents et la Présidente de la Commission plénière, ainsi que les autres membres du Bureau, de leurs contributions. Il remercie également le Directeur général et le personnel du Secrétariat de leur soutien. En outre, il exprime sa reconnaissance aux membres de son équipe qui n'ont ménagé aucun effort pour le soutenir.

25. Conformément à l'article 48 du Règlement intérieur de la Conférence générale, le PRÉSIDENT invite la Conférence à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Toute l'assistance se lève et observe une minute de silence.

26. Le PRÉSIDENT prononce la clôture la cinquante-cinquième session ordinaire de la Conférence générale.

La séance est levée à 22 h 30.